

La qualité de vie des employés est essentielle pour prévenir la délinquance économique

Communiqué de presse - Mercredi 5 juillet 2006

Une étude de l'UNIL révèle qu'une gestion transparente des affaires et une bonne reconnaissance envers les employés semblent être plus efficaces que les contrôles répétés pour faire baisser le taux de victimisation des entreprises.

En 2005, l'Institut de Criminologie et de Droit pénal de l'Université de Lausanne (ICDP) a entrepris une étude sur les délits économiques commis par les employés dans les secteurs commercial et financier. La chercheuse Giang Ly Iserning a mené un sondage de victimisation dans le canton de Genève, composé de deux échantillons de 525 commerces et 551 institutions financières. Parmi ces entreprises, 543 ont répondu, dont 264 commerces et 279 établissements financiers, un taux de participation très satisfaisant pour une telle démarche.

L'objectif de cette étude était non seulement de mesurer la victimisation en tant que telle, mais également de mieux cerner les facteurs de risque influençant la commission d'un délit, et l'impact de la présence ou de l'absence de mesures de prévention dans l'entreprise sur la victimisation de celle-ci.

Les quelques résultats obtenus lors de l'enquête de victimisation sont les suivants:

Sur les 543 entreprises répondantes, 35% ont été victimes de délits économiques commis par les employés au cours des quatre dernières années. Le taux de victimisation du secteur financier est toutefois inférieur à celui des commerces (20% contre 50.3%). Ces derniers sont davantage touchés par les vols d'argent dans la caisse et les vols de marchandises. En outre, les commerces d'alimentation et d'habillement semblent être plus vulnérables et davantage victimes de délits commis par les employés.

Dans le secteur financier, les banques connaissent un taux de victimisation plus important que les fiduciaires, les gérants de fortune et les sociétés financières, fait probablement explicable par le nombre plus important de personnel employé dans les banques. Par ailleurs, plus d'un tiers des infractions les plus graves subies sont des détournements de fonds.

De manière générale, le taux de victimisation est plus élevé parmi les entreprises ayant beaucoup de personnel, de même que pour les entreprises avec un chiffre d'affaires important.

Une grande majorité des délits économiques sont commis par une seule personne, à l'intérieur de son propre service. Dans plus de 60% des cas, l'acte est répété au moins cinq fois avant que l'auteur soit appréhendé. Il a été observé que la cupidité reste une des raisons principales poussant l'auteur à commettre un délit, mais la frustration et le fait de traverser une crise constituent aussi des mobiles solides.

Les délinquants économiques du secteur commercial sont pour la plupart de simples employés, alors que la proportion d'auteurs cadres moyens et supérieurs est nettement plus importante dans le secteur financier, où les auteurs sont davantage masculins, tandis que la présence d'auteurs femmes est plus importante dans le secteur commercial, surtout dans la vente. Enfin, les auteurs sont en général plus jeunes dans le secteur commercial. Dans plus de la moitié des entreprises répondantes, les auteurs sont d'origine suisse.

Dans presque la moitié des banques et sociétés financières, les auteurs ont des antécédents de conduites à risque. Plus d'un quart des personnes ont subi un événement psychosocial stressant durant les dernières années, ou ont eu un penchant pour l'alcool ou les drogues. Cependant, une grande majorité n'a pas de passé criminel.

Il est intéressant de préciser que plus de 60% des entreprises victimes ne rapportent pas l'infraction à la police. Les raisons citées sont variées; la plupart des cas non reportés sont considérés comme peu sérieux et ne nécessitant pas d'intervention de la police.

Parmi les modes de prévention cités, les mesures ayant trait aux traitements du personnel semblent offrir une meilleure protection que celles revêtant uniquement un aspect de contrôle. Avoir des codes de conduite du personnel bien définis, un système de communication clair et facilité au niveau formel et informel, une gestion transparente des affaires et du personnel, un bon système salarial et de compensation, ou encore une bonne reconnaissance vis-à-vis des employés s'avère plus efficace pour prévenir la victimisation de délits économiques. Les entreprises ayant opté pour ces mesures se trouvent moins victimisées que les entreprises n'ayant adopté aucune mesure de prévention. Par contre, procéder à un meilleur contrôle des nouveaux employés ne contribue pas forcément à faire diminuer le risque de victimisation.

Avoir un fonctionnement interne très hiérarchisé, où toutes les opérations doivent être fortement contrôlées à chaque niveau, semble être la mesure la moins efficace. On constate qu'il est plus important pour prévenir la délinquance économique de mettre l'accent sur le côté humain dans le travail, de cultiver une culture d'entreprise mettant en valeur l'employé et ses efforts, plutôt que de le considérer uniquement comme un élément destiné à performer et à produire des résultats. De même, il semble essentiel de renforcer l'esprit de confiance et de reconnaissance envers les employés, plutôt que d'essayer d'imposer trop de règlements et de contrôles. Les résultats trouvés lors des analyses statistiques plus avancées confirment cette tendance: le risque de victimisation pour les entreprises est deux fois moins important lorsque ces dernières optent pour une gestion transparente des affaires et du personnel.

Cette recherche apporte une lumière nouvelle sur la criminalité dans les secteurs économiques. Jusqu'ici, le discours général sur ce phénomène était dominé par une perspective plutôt répressive, soit la multiplication des moyens mis à disposition des parquets et des unités de police spécialisées, ou alors le renforcement sans limites des contrôles internes aux entreprises.

Pour en savoir plus:

Giang Ly Isenring, économiste criminologue et collaboratrice scientifique à l'ICDP
École des sciences criminelles de l'UNIL, 021 692 46 44

ou par l'intermédiaire de Nadine Richon au 078 775 28 18



UNIL | Université de Lausanne
Faculté de droit